



PROCES VERBAL

CONSEIL DU 13 AVRIL 2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES & SECRETARIAT MAZINGARBE

MAIRIE DE MAZINGARBE

dgs@ville-mazingarbe.fr & secretariat.maire@ville-mazingarbe.fr

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 18h30, le conseil municipal s'est déroulé à la salle du conseil de Mazingarbe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, le projet de budget de la commune a été adressé aux membres du Conseil municipal dans les douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen. L'ordre du jour complémentaire a, lui, été adressé dans le délai réglementaire de 5 jours francs.

Ainsi, une convocation a été adressée le 31 mars 2026 ; une seconde a été envoyée le 3 avril 2026.

Monsieur le Maire, Laurent POISSANT, procède à l'appel nominal des élus.

Présents : 27

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joël par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Avant d'amorcer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accorder une minute de silence en hommage à la victime de l'accident ferroviaire qui s'est produit le 7 avril : le conducteur de train, nommé Claudio Di Maggio. Le TGV est entré en collision avec un véhicule de 43 tonnes transportant du matériel militaire. Ce choc a entraîné une rupture du trafic et a nécessité de lourdes opérations d'évacuation matérielle.

A l'issue de la minute de silence, la séance reprend.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal est soumis aux élus pour approbation.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion précitée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION ACCORDEE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (les délégations ont été consenties lors de la séance d'installation du conseil municipal).

DM 2026_02 Le marché de fourniture de denrées alimentaires étant arrivé à échéance, un appel d'offres a été publié : la société Dupont Restauration a remporté l'offre. Monsieur le Maire a alors attribué le nouveau marché « Fourniture de denrées alimentaires avec assistance technique pour la confection sur site de repas pour les scolaires et centre de loisirs » à la société Dupont Restauration dont le siège est situé à Libercourt. Le marché est conclu pour une durée de 1 an du 1/04/2026 au 31/03/2027, et est reconductible 3 fois. Montant Maximum : 211 045.20 € HT par an

DM 2026_03 Monsieur le Maire a décidé de renouveler l'adhésion à l'association des Communes minières de France (ACOM), pour un montant de 1236.90 euros, dont l'objet est de représenter les collectivités concernées par les problématiques minières et d'intervenir en leur faveur. Elle assure aussi une mission de conseil dans l'élaboration de leurs projets (aménagement, logement, santé, culture...) et favorise l'échange d'informations sur ces sujets entre élus et techniciens des différents territoires.

DM 2026_04 Le Club Olympe regroupe des services et des avantages à destination des collectivités territoriales voulant s'investir dans le Mouvement Sportif. La Ville, déjà adhérente du Club olympe, a renouvelé son adhésion. Le montant, défini selon un barème, s'élève à 750 €.

3. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Les articles L2123-24-1-1 et L5211-12-1 du CGCT précisent qu'un état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus doit être communiqué en préliminaire de la séance consacrée au vote du budget. Il n'est pas prévu que cette information donne lieu à débat, ni à délibération. Etat récapitulatif en annexe.

4. VOTE DES TAUX DEFINITIFS DES TAXES 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales 2026 afin de préserver le pouvoir d'achat des Mazingarbois soit :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 54.65% ;
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 94.25% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15.75%

Pour rappel, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Par conséquent, le taux de référence 2025 de TFPB de la commune est de 54.65% (soit le taux communal : 32.39% + le taux départemental : 22.26%).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Annexes : BP 2026 – Note de synthèse du BP 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires avec présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en séance du 30 mars 2026 ;

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre ;

Ce projet prévoit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 14 609 765.67 € ; Recettes : 14 609 765.67 € (dont 3 049 106.66 euros de résultat de fonctionnement reporté) ;

Section d'Investissement :

Dépenses 6 198 337.89 € (dont 523 342.55 euros de restes à réaliser) ; Recettes : 6 198 337.89 € ;
Soit un total du budget (section d'investissement et fonctionnement) de 20 808 103.56 €.

Il est procédé à un vote à main levée pour la section de fonctionnement (recettes et dépenses) et la section d'investissement (recettes et dépenses). Le budget a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux services pour la qualité du travail pour réaliser ce budget.

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.

Annexe : tableau de propositions des subventions aux associations et autres organismes.

Le vote des subventions aux associations apparaît sur une délibération différente du Budget Primitif de la commune. Les subventions regroupent les aides en numéraire ou en nature accordées dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. La subvention fera l'objet d'une convention entre la commune et l'association.

Le Maire propose aux élus de voter association par association en sachant que certains membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote en raison de leur implication dans l'association.

Liste des subventions versées
SUBVENTIONS 2026 - VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Article	Objet	TIERS	Proposition	Membres du Conseil Municipal ne pouvant prendre part aux votes car impliqués dans l'association / Abstention	Pour	Contre	Total
657363	SUBVENTION	CCAS DE MAZINGARBE	95 000,00		28	0	28
657364	SUBVENTION	APE DU COLLEGE BLAISE PASCAL	300,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	AFN MAZINGARBE ENVIRONS .	250,00	Joël BIGOURD	27	0	27
65748	SUBVENTION	ALEC	4 500,00	Grégory VERSCHELDEN	27	0	27
65748	SUBVENTION	CAISSE DE SECOURS DU PERS COMMUNAL	50 000,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	CCAM	400,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	265 000,00	Philippe CARON, Romain DRUMEZ	26	0	26
65748	SUBVENTION P.I.C	CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	6 000,00	Philippe CARON, Romain DRUMEZ	26	0	26
65748	SUBVENTION	COMITE CENTRAL DES FETES	40 000,00	Didier COMPARON, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Philippe CARON, Bruno LOTHE			
65748	SUBVENTION	COUP DE PATTE	500,00	Sophie PASSERIEUX	23	0	23
65748	SUBVENTION	DDEN DELEGUE DEPARTEMENTAUX EDUC NATIONALE	100,00		27	0	27
65748	SUBVENTION	ETOILE CLUB EC	10 000,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	GARDES D'HONNEUR OSSUAIRE NDL CENTRE	200,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	JUDO CLUB	2 500,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	LADY BOXING TEAM	800,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MAZ AINES HEUREUX	300,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MISS MAZINGARBE	800,00	Perrine FRUCHART, Marie-Claire COURTIN	26	0	26
65748	SUBVENTION	MOVING CLUB MC	1 700,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MUSIQUE COMMUNALE	80 000,00	Perrine FRUCHART, Marie-Claire COURTIN, Bruno LOTHE, Delphine LOCQUET, Sophie PASSERIEUX			
657364	SUBVENTION	OCCE BEUGNET	700,00		23	0	23
65748	SUBVENTION	O M C S L	45 000,00	Didier COMPARON, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Romain DRUMEZ, Grégory VERSCHELDEN, Marie-Claire COURTIN, Aurélie DESLYPER, Franck VANDAPPEL, Jennifer GUILLEMANT	28	0	28
65748	SUBVENTION	OEUVRE DU LIVRE DU LIEVINOIS	3 075,00		19	0	19
65748	SUBVENTION	OEUVRE DU LIVRE NOEUX	200,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MAZINGARBE TENNIS CLUB	1 400,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	USEP ECOLE FRANCE PASTEUR ECOLE F. PASTEUR	288,00		28	0	28

Monsieur Le Maire

La secrétaire de séance

Laurent POISSANT

Laure KUBISIAK



7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE (PIC)

Vu la délibération en date du 10 avril 2025 relative à l'attribution à l'Association des Centres Sociaux de Mazingarbe, d'une subvention de 5 000€ afin de cofinancer le projet D.A.I.P.H.C.H.A. anciennement F.P.H. – Fonds de Participation des Habitants.

Considérant que la Région met en place le dispositif PIC (Projets d'Initiative Citoyenne) pour encourager la participation des habitants à la vie de leur quartier.

Le dispositif PIC a pour but de soutenir les projets portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers des Hauts-de-France.

Chaque association ou collectif d'habitants peut ainsi soumettre son idée pour la transformer en micro-projet.

Les Projets d'initiative citoyenne, cofinancés par la Région et la commune, doivent s'inscrire dans des thématiques comme la lutte contre l'isolement, lutte contre l'illettrisme, échange de savoirs, valorisation du patrimoine, créativité artistique, innovation sociale, insertion par l'économie, démocratie numérique, transition énergétique et écologique.

L'Association des Centres Sociaux de Mazingarbe assure la gestion du dispositif pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la subvention de 5 000 euros pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. CESSION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Société Maisons et Cités souhaite vendre TROIS logements locatifs sociaux situés au 14 rue des Ecoles, au 33 Chemin des Soldats, au 41 Chemin des Soldats, en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation qui stipule qu'aucun logement à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré ne peut être vendu sans l'accord préalable du Préfet et de la commune d'implantation. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Habitat durable demande un avis pour ces cessions de la SA HLM Maisons et Cités.

Les différentes Cessions sont présentées lors du même point, cependant, chaque vente fait l'objet d'une délibération. Délibération à l'ordre du jour : 14 rue des écoles (2026_042), délibérations sur table : 33 chemin des Soldats (2026_048) et 41 chemin des Soldats (2026_049)

Les délibérations 2026_042, 2026_048, 2026_049 sont adoptées à l'unanimité.

9. INSTALLATIONS DE TRANSIT DE BROUAGE ET TRANSIT DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES

La préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique portant sur la demande d'exploitation des installations de transit et de broyage de mélanges de pierres, de cailloux et de transit de déchets non dangereux inertes situées avenue de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle. Le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur la demande d'autorisation, au plus tard le 2 juin 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. PROPOSITION DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La commission de la liste des représentants de la commune pour la commission communale des impôts. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale puisqu'elle tient un rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire propose une liste 32 contribuables mazingarbois, titulaires et suppléants. La direction des finances en sélectionnera 16 (8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants).

Liste proposée :

TITULAIRES :

M. COMPARON Didier, né le 7 octobre 1964, 40 rue Lamartine à Mazingarbe (TF)

Mme HORNING Anne-Marie, née le 22 août 1952, 56 rue Lamartine à Mazingarbe (TH)

M. LHOTE Bruno, né le 2 décembre 1971, 4 Chemin d'Houdain à Mazingarbe (TF)

M. DANDRE Daniel, né le 23 décembre 1943, 116 Boulevard du Rhône à Mazingarbe (TH)

Mme WUILBAUX Marie-Laure, née le 22 mars 1958, 4 Résidence le Blanc Pignon (TF)

M. CLEMENT Matthieu, né le 25 novembre, 16 Résidence Le Blanc Pignon (TF)

Mme RIPOTON Martine, née le 1er juin 1954, 4 rue Alfred Lefebvre à Mazingarbe (TF)

M. PRALAT Jean-François, né le 5 août 1951, 196 rue Lamartine (TF)

M. CARON Philippe, né le 5 janvier 1969, 21 Résidence Dutouquet (TF)

M. DRUMETZ Romain, né le 29 juin 1983, 5 rue Briquet à Mazingarbe (TF)

M. DEFRANCE Guillaume, né le 4 août 2000, 9 rue Lenne (TF)

M. DUTERIEZ Michel, né le 14 novembre 1939, 12 rue Lefebvre (TF)

M. SAOUDI Charles, né le 27 septembre 1965, 49 Boulevard du Rhône

M. MONNIEZ Sylvain, né le 23 décembre 1979, 7 rue d'Hersin (TF)

M. GOULOIS Hervé, né le 30 juillet 1966, 9 rue d'Hersin (TF)

M. LOCUFIER Cédric, né le 10 novembre 1981, 21 Résidence le Champêtre (TF)

SUPPLEANTS :

M. FOMBELLE Mickael, né le 4 décembre 1977, 5 rue Delattre de Tassigny (TF)

M. THERY Denis, né le 15 février 1964, 20 rue Pasteur (TF)

Mme QUESTE Cindy, née le 3 novembre 1982, 16 rue Lamartine (TF)

M. MAGNOLIA Francis, né le 16 juin 1949, 54 rue du Maréchal Leclerc (TF)

M. DRUART Cyprien, né le 21 novembre 1972, 35 Résidence le Champêtre (TF)

M. MARECHAL Grégory, né le 24 mai 1982, 7 boulevard des Platanes (TF)

Mme ATMANIA Aurélie, née le 24 juillet 1988, 5 rue de Noyon (TF)

Mme SUDRAS Anaïs, née le 15 août 1988, 48 rue du Maréchal Leclerc (TF)

M. LECOUTRE René, né le 12 mai 1944, 72 rue Décatoire (TF)

M. BEAUCAMP Roger né le 20 avril 1947, 61 rue Décatoire (TF)

M. CIOCHON Marcel, né le 13 septembre 1939, 30 rue du maréchal Leclerc (TF)

Mme PAWCZAK Maryse, née le 14 février 1953, 12 Cité Thomas Lefebvre (TF)

M. LEFEBVRE Fabrice, né le 18 décembre 1970, 56 rue Lamartine (CFE)

M. FONTAINE Philippe, né le 12 décembre 1970, 67 Boulevard Lamendin (TF)(TF)

M. GUILLEMEANT Pascal, né le 26 mai 1962, 48 rue Lamartine (TF)

M. WISNIEWSKI Pierre, né le 8 mai 1958, 44 rue Lamartine (TF)

Délibération approuvée à l'unanimité.

11. DESIGNATION DES DELEGUES AU RELAIS PETITE ENFANCE « LES COLLINES DE L'ARTOIS » DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Le relais petite enfance (REP) sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur, notamment sur les droits et obligations qui en découlent et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Le conseil municipal ayant été renouvelé, à l'issue des élections municipales de 2026, il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune au sein des instances du Relais Petite Enfance «Les Collines de l'Artois ». Monsieur le Maire propose un délégué titulaire et un suppléant. A savoir :

Titulaire : DRUMETZ Romain

Suppléant : LOTHE Bruno

Délibération approuvée à l'unanimité.

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Il convient de créer 9 postes permanents pour permettre l'avancement de grade et la promotion interne d'agents titulaires. Un tableau est présenté.

GRADES	CA	OUVERT	POURVU	VACANT
Directeur Général des services		1	1	0
Attaché principal	A	1	0	1
Attaché	A	4	3	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Rédacteur	B	6	5	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	9	7	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	10	8	2
Adjoint administratif	C	8	7	1
Ingénieur principal	A	1	1	0
Technicien	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	2	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	18	16	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TNC	C	5	5	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	10	9	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC	C	10	7	3
Adjoint technique	C	7	6	1
Adjoint technique TNC	C	18	18	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC	C	1	1	0
Adjoint animation TNC	C	8	8	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	2	2	0
Gardien brigadier	C	3	2	1
Agent contractuel	C	7	7	0
Agent contractuel TNC	C	5	5	0
Agent contractuel distribution revues	C	5	5	0
TOTAL GENERAL		160	138	22

Suzy FRARIN, conseillère déléguée à la démocratie locale et participative, questionne sur les doublons de grades : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, de 2^e classe ; Adjoint d'animation principal de 2^e classe.

En réalité, il ne s'agit pas d'un doublon puisque ces grades sont tantôt avec la mention « TNC » (temps non complet), tantôt sans mention (sous-entendu « TC » Temps complet).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13. EMISSION D'UN TITRE DE RECETTE EN CAS DE NON-RESTITUTION DU MATERIEL NUMERIQUE MIS A DISPOSITION DES ELUS

Les élus disposent d'outils numériques (tablettes) afin de suivre, en direct, le déroulé des séances du conseil municipal. Ce matériel étant propriété de la Ville, il appartient de le restituer à l'issue du mandat ou en cas de cessation anticipée des fonctions.

La non restitution de la tablette numérique, ouvrant droit à indemnisation, Monsieur le Maire propose de valider l'émission d'un titre de recette du montant du matériel acquis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14. FONCTIONNEMENT ET TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET DE LEURS GARDERIES

Afin de faciliter l'inscription des centres de loisirs, il est proposé de voter un tarif journalier, variable selon le quotient familial. Les inscriptions au centre sont autorisées uniquement à la semaine.

Tarifs des Mazingarbois

Quotient Familial	Tarif Journalier
De 0 à 341€	7.20 €
De 342 à 617€	7.60 €
Supérieur à 617€	8 €

Tarifs des extérieurs

Quotient Familial	Tarif Journalier
De 0 à 341€	11,20 €
De 342 à 617€	11,60 €
Supérieur à 617€	12 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260630-PV2026_13_04-DE

Il est proposé aussi de définir les horaires de garderie fonctionnant pendant les centres de loisirs, ainsi que le tarif-horaire, comme suit :

Fonctionnement de 7H à 9H et de 17H à 19H.

Tarif : 1,30 euros de l'heure. Toute heure commencée sera due.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Le Maire
Laurent POISSANT



Le secrétaire de séance
Laure KUBISIAK

